

mise de la Société pour l'expansion des exportations lorsqu'il s'agit de financer un achat fait par un client étranger.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES GISEMENTS SOUS-MARINS DE GAZ ET DE PÉTROLE DE LA CÔTE EST—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AU PARTAGE DES REDEVANCES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre. Sa réponse à mon chef laisse-t-elle entendre qu'il réduit maintenant sa revendication à 50 p. 100 des redevances sur la mise en valeur du gaz et du pétrole au large des côtes, redevances dont il disait qu'elles reviendraient au gouvernement fédéral qui n'en laisserait que 5 p. 100 à chacune des provinces. Si oui, quelle est la nouvelle formule qu'il préconise et pour laquelle il espère obtenir le consentement des provinces atlantiques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les négociations progressent de façon à nous laisser espérer que le gouvernement du Canada se faisant l'interprète de tous les Canadiens, obtiendra ce que nous estimons une juste part de ce produit, étant donné que les tribunaux ont décidé, du moins sur la côte ouest, que cette production éventuelle relèverait de la compétence du gouvernement fédéral. Voilà notre position. Quant au pourcentage exact, la Chambre comprendra, je crois, que si je ne fournis pas d'explication à ce sujet, c'est parce que je ne voudrais pas citer des chiffres qui pourraient affaiblir la position du gouvernement fédéral lors de négociations.

M. l'Orateur: La présidence accordera la parole au député pour une question supplémentaire, mais il y a moins de cinq minutes avant la fin de la période des questions et nous sommes encore à la première question.

LES RESSOURCES PÉTROLIÈRES DE LA CÔTE EST—LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE DE NOUVELLE-ÉCOSSE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, l'horloge marque 6 h 30 et je comprends votre difficulté. Je me demande si je peux poser une question supplémentaire qui fait suite à celle du député de Winnipeg-Nord-Centre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du bien-fondé du plaidoyer et de l'appel lancés par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui demande au gouvernement fédéral de participer à l'exploitation d'un pipe-line entre l'Île de Sable et la terre ferme ou un endroit particulièrement choisi où serait rassemblé le pétrole distribué aux raffineries en vue d'être raffiné et distribué ultérieurement.

● (1430)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'un des choix qui s'offraient à nous pour remédier à la pénurie dans l'Est du Canada, consistait à envisager la possibilité

Questions orales

d'exploiter sous peu les gisements de la côte est. Cette possibilité a été examinée par mon ministère.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle au député que la difficulté qui se pose ici, ce n'est pas qu'il soit 6h30, mais que la période des questions aujourd'hui soit de vingt minutes. Ce n'est pas pour moi que se pose cette difficulté mais pour les députés.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. La Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de son distingué premier ministre, a fait part à ses habitants de son désir sincère d'engager l'autorité fédérale dans une entreprise de plusieurs millions de dollars à partir de renseignements dont le ministre ici n'est pas disposé à discuter. Je soulève la question de privilège tout simplement pour dire que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, ou le ministre chargé de l'Énergie au Parlement, induit en erreur de façon délibérée les habitants de la région atlantique du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Un instant. Il y a un article, que je puis vous citer, sur le droit qu'a un député de se faire entendre à la Chambre. Je n'y ai pas souvent recours. On a fait naître si souvent des espoirs chez nous par des demi-renseignements, des demi-vérités, des rapports fragmentaires, que nous ne pouvons plus, nous, les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, continuer de laisser cette question sans réponse. Je prie le ministre de tenir compte de ces grands espoirs et de cette attente. S'ils sont justifiés, qu'il le dise. Dans le cas contraire, je le prierais de mettre nos gens en garde contre des espoirs chimériques. Je lui demande de répondre à la question ...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Forrestall: ... le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Rocky Mountain a la parole.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES POUR LE CHARBON DE L'ALBERTA LIVRÉ DANS LE CENTRE DU CANADA—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'obstacles artificiels à l'approvisionnement en énergie, le ministre a-t-il demandé à son collègue, le ministre des Transports, un rapport sur la majoration excessive des prix exigés par les chemins de fer pour la livraison du charbon de l'Alberta aux marchés du centre du Canada? Si le ministre a reçu ce rapport, peut-il nous dire de quoi il s'agit dans ce cas?

M. Gillespie: La question s'adresse-t-elle à moi?

M. Clark (Rocky Mountain): A qui peut répondre.